



# Syndicat National **FO** des Finances Publiques

## Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex  
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : [fo.dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dgfip.finances.gouv.fr)  
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

### Comité Technique Local n°5 du 28 juin 2022

#### Compte rendu

Une déclaration commune intersyndicale spécifique, relative aux locaux syndicaux dans la Cité rénovée est lue afin de dénoncer le caractère inacceptable de mise en place d'un plateau intersyndicale. La confidentialité syndicale de nos adhérents, des agents ne se monnayent pas !!

Puis **F.O.-DGFIP 76** lit sa liminaire individuelle (ci-jointe) et ensuite viennent celles des autres organisations syndicales.

En réponse à nos prises de positions critiques, le Président a indiqué :

Sur les locaux syndicaux, il renvoi ce point en fin de séance. A ce point s'ajoutera la situation COVID, dont les cas positifs se multiplient.

Il indique en réponse à notre liminaire qu'il est pour un dialogue social constructif même s'il ne sera pas d'accord sur tous les sujets.

Pour lui, le Nouveau Réseau de Proximité n'est pas la destruction de nos réseaux puisqu'on renforce, en conseils, les collectivités et on augmente nos points d'impact et accueils de proximités (45 pour lui).

LE NRP se fera en Seine-Maritime, avec quelques ajustements mais en maintenant le même cadencement.

Selon lui, les antennes et le travail à distance compliquent la lecture du NRP en Seine-Maritime. Il va tenter de le rendre plus simple et plus lisible : il a cité l'exemple des SIP d'Elbeuf et de Rouen : il ira en septembre pour préciser le nombre d'agents qui iront sur le site d'Elbeuf.

Concernant le grand remue méninges, il indique que les réunions se sont bien passées et ont réuni 140 agents ( dont beaucoup de cadre A et A+). Il fera un bilan en septembre lors d'un CTL avec les remontées faites à la Centrale.

Le Président a ensuite fait un point sur le recrutement des contractuels pour lequel il y a des difficultés de formation. Le choix du recrutement devrait aller vers les agents ayant des connaissances préalables.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** considèrent que le recrutement de contractuels est une attaque contre le statut et génère de la précarité.

Pour la Seine-Maritime, 5 B et 11 C vont être recrutés par cette voie.

Le Président souhaite recruter d'autres contractuels afin de pallier le manque d'attractivité du ministère.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, ce sont des emplois statutaires que les services ont besoin. Justifier le recrutement par le manque d'attractivité de la DGFIP n'est pas la vraie cause pour les élus **F.O.-DGFIP 76**.

Ce sont plutôt les réorganisations de services incessantes, les conditions de travail dégradées et la rémunération en berne (en dessous du SMIC) qui pénalisent le recrutement par concours. Et puis comment expliquer que les listes complémentaires des concours ne sont pas prises....

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont rappelé au Président que pour seul remerciement pour l'action accomplie par les agents de la DGFIP durant le COVID : c'est l'absence de retour sur le terrain en terme de revalorisation, des règles statutaires mises à mal, ...

Le Président ayant entendu nos revendications et celles des agents ne souhaite pas que la trésorerie de Seine-Maritime Amendes et le Pôle de Recouvrement Spécialisé soient délocalisés. Il va rencontrer les élus.

Pour le NRP, il a indiqué qu'il donnerait des consignes claires notamment sur le travail à distance. Il faut voir au cas par cas notamment et identifier les agents qui bougeront et se rapprocheront de leur domicile: ils toucheront quand même la Prime de Restructuration de Service. Chaque agent concerné aura une rencontre bilatérale avec les RH.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** interviennent sur le point NRP du déménagement de la trésorerie de Dieppe Municipale à Eu. Nous insistons sur le fait que ce n'est ni une bonne opération pour les agents, ni pour les usagers de ces structures dont font partie les élus locaux.

Le Président a indiqué qu'il allait regarder ce point plus précisément.

Il rappelle que deux services de relocalisation vont arriver sur Dieppe et Fécamp.

## POINTS POUR AVIS

### 1) Approbation des procès-verbaux des CTL n°2, 3 et 4 de 2022

Les 3 PV soumis au vote sont adoptés à l'unanimité.

### 2) Modification du périmètre des divisions de la dépense et de la comptabilité au sein du pôle Etat

3 modifications vont intervenir dans le pôle Etat de la Direction :

\*La première au sein de la division Dépenses avec la mise en place d'une cellule pour le contrôle et la certification des fonds européens avec la fin du programme 2014/2020.

Avec l'adaptation des applications informatiques, les perspectives d'évolutions métiers : l'organisation cible au 1<sup>er</sup> septembre est le rattachement du service de la certification

des comptes auprès chef de pôle (et le chef de la dépense aura un rôle de chargé de mission). Un AFIPa sera à la tête de la Division.

\*La seconde c'est le regroupement de la mission comptable du Service Liaison Rémunération ( SLR) au sein du service de la comptabilité. Par contre, les oppositions sur salaires resteront de la compétence du SLR.

Pour le Président, ce service est sensible, et il est prêt a y mettre l'équipe de renfort.

Pour le Président, l'EDR est conséquente (+ 30 agents), et il souhaite que sur des métiers particulièrement pointus (SLR, SPF E, SDIF ) 1 ou 2 membres de l'EDR soit formés

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus sur ce point, ayant fait remonter à la Direction les difficultés de personnels depuis de nombreux mois. Le plan d'action, même s'il a le mérite d'exister arrive un peu tard : formation des personnes Equipe de Renfort Départemental , comblement des départs poste pour poste (ce qui ne se faisait pas jusqu'alors). Le tuilage ne sera pas suffisant et un Groupe de travail spécifique interrégional sur la problématique SLR sera mis en place.

Dans l'interrégion, il reste 4 SLR : Rouen, Caen, Amiens et Lille

\*La troisième, le regroupement progressif des fonctions comptables avec le regroupement au sein du service comptabilité du service Liaison Recouvrement avec un seul service, un IDIV et 2 adjoints inspecteurs afin de centraliser toutes les opérations des postes comptables

Ces évolutions ont été présentées aux agents qui actuellement sont sur des niveaux, voir des bâtiments différents. Les futures implantations dans les locaux favoriseront le regroupement spatial.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont rappelé que le service liaison recouvrement avait appris par hasard sa réorganisation lors de la présentation des plans de la future Cité. Et que les missions ne sont pas encore claires dans l'esprit des collègues.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont indiqué que s'agissant d'une réorganisation des services de la Direction les choses pouvaient se faire mais sans nuisance pour les collègues.

Par contre, ils ont regretté que ces ajustements de services ne se fassent que parce que les collègues partent en retraite et ne sont pas remplacées. Le regroupement du SLR avec la comptabilité avait déjà été d'actualité il y a une dizaine d'années. Le service Dépôts de fonds a été en grande difficulté aussi ainsi que les Recettes Non Fiscales.

**VOTE** : abstention FO et Solidaires, Contre : CGT

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76** la réorganisation est cohérente du point de vue des profils métiers, mais c'est tardif par rapport aux alertes que nous avons menées sur les postes vacants ou qui allaient le devenir. Nous nous sommes donc **abstenus** lors de ce vote.

### 3) Modification de l'amplitude de travail du SGC de Lillebonne

La création du Service de Gestion Comptable de Lillebonne a entraîné un changement de périmètre des missions.

Lors de ce CTL, conformément à la réglementation, le projet est présenté pour avis des organisations syndicales mais sans le vote des collègues à ce stade pour la modification. La fiche du CTL présente le règlement intérieur national, les amplitudes de travail, la

pause méridienne avec les impacts sur les plages fixes.

Les agents du SGC se prononceront sur 6 plages horaires, avant la mise en place du règlement intérieur du service, à la majorité simple.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont indiqué que cela faisait longtemps que ces grands classiques ne nous avaient pas été présentés.

Cependant, il est surprenant qu'on nous demande notre avis avant la consultation des collègues, et qu'après nous soyons juste informés dans un second temps.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont **abstenus** lors de ce vote, car nous respectons le choix des collègues, cependant nous aurions souhaité que la phase finale soit aussi soumise au vote, lorsque les collègues auront fait leur choix.

## POINTS POUR INFORMATION

### 4) Avancement du déploiement du zéro cash

La fermeture des caisses de notre réseau coïncidera avec la mise en place du NRP.

Cette fermeture s'appuie sur le réseau des buralistes et de la Poste.

Le flux qui passe par nos caisses a chuté de 25 millions d'€ en 2018 à 9 millions en 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier, les caisses de la DGFIP n'accepteront plus que ce que les buralistes et la Poste ne peuvent pas encaisser. C'est à dire, les créances ou n'existe pas de datamatrix.

**Il ne restera plus que 3 caisses auprès de notre réseau**, qui résultent d'une obligation légale : à savoir l'existence d'une caisse par ressort de tribunal judiciaire, donc Rouen, le Havre et Dieppe.

Il y a aussi les versements des secours faits par le département **et** qui souhaite avoir un maillage territorial conséquent. Dans ce cadre, la DRFIP va laisser deux caisses dites résiduelles supplémentaires : Neufchatel en Bray et Fécamp.

Au total, le département ne disposera plus que de 5 caisses au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

D'autres modes d'aides sont mis en pratique dans d'autres départements : bons d'achat, ... ce que le président souhaite promouvoir auprès de l'ordonnateur.

Cela permettrait encore de supprimer des points d'accueils DGFIP pour les usagers !!

C'est une honte, car il s'agit des populations les plus en difficultés.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour indiquer que le nombre de caisses était trop faible par rapport à ces usagers en difficulté. C'est un éloignement de nos services et face à cela, les 45 points de proximité ne serviront à rien.

Ils ont rappelé les rapports successifs du défenseur des droits qui dénonce la désertification de nos campagnes et la difficulté d'accès aux services administratifs. Le tout internet n'est pas la solution miracle pour rendre un service public digne de ce nom !

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, cela conduira inévitablement encore à des suppressions d'emplois, comme ils l'ont dit en séance. Pour le Président, ce n'est pas le cas. Est-ce bien surprenant ?

Les élus **F.O.-DGFIP 76** dénoncent que les buralistes et la Poste ne sont qu'une

externalisation de nos missions. Pour le Président, la caisse est une mission pénible et chronophage. Le public difficile certes ne peut plus payer mais il sera toujours accueilli.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, la caisse fait partie de nos missions et la difficulté de réalisation de cette mission vient des suppressions d'emplois successives ces dernières années.

Pour le Président, l'accueil dans les SIP mérite une réflexion. Pour lui, c'est un souci d'organisation à effectif constant. Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont répondu que ce n'était pas un problème d'organisation, mais un problème de manque d'effectif.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont indiqués que de nombreuses collectivités ne sont pas passées au paiement dématérialisé des titres de recettes (PES ASAP). Donc si un usager doit payer 5 €, il sera obligé s'il veut payer en liquide de venir dans une des 5 caisses du département.

Le Président a indiqué qu'il va voir ce point via les Conseillers aux Décideurs Locaux afin d'inciter les ordonnateurs à passer massivement à la facturation électronique. Il ne veut plus que la DGFIP supporte leurs dépenses d'affranchissements.

Le président entend aussi diminuer drastiquement le nombre de régies (Collectivités qui encaissent pour la DGFIP). Il y a environ 2400 régies dans le département.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont fait remarquer non sans malice au président que les régies étaient déjà une externalisation de nos missions.

Pour ce faire, des réunions d'arrondissement auprès des maires auront lieu en septembre

## 5) Point pour information sur les travaux de Dieppe

Les travaux auront un retard d'une quinzaine de jours. Au 1<sup>er</sup> juillet, les travaux du premier étage seront terminés.

Le groupe de travail sur l'accueil avance bien. Les box d'accueils sont déjà réalisés. L'ergonome du ministère a travaillé sur le projet.

Dès décembre 2022, les peintures du premier étage et du rez-de-chaussée seront faites.

Les collègues de la municipale déménageront la dernière semaine d'août.

Pour les dalles de sols abimées, un recouvrement sera effectué avec toutes les dispositions nécessaires de sécurité.

## 6) Organigramme cible de la Direction

Le président indique qu'en Seine-Maritime, il peut avoir à 5 AFIP et qu'il lui en manque un. Il va tenter de recruter un lauréat de l'Institut National du Service Public (INSP ex ENA) qui serait sur le pôle métier en charge du secteur public local et la mission régionale de conseillers aux décideurs locaux pour dynamiser les fonctions. Le président ira faire la promotion de ce poste à l'INSP. Et ce poste sera directement rattaché à lui.

Il manque aussi un poste d'AGFIP. Il cherche une solution.

## 9) Questions diverses.

**Point COVID :** Le nombre de cas positifs est en forte augmentation. Du 13 au 17 juin 2022, 15 cas, et du 20 au 24, 22 cas.

Les prestations complémentaires de nettoyage qui devaient être arrêtées ont été prolongées. Et maintien du télétravail pour les collègues qui sont cas contacts. La Direction est en attente de consignes du secrétariat général pour les préconisations COVID.

Concernant les équipements, le président a indiqué que le nombre de smartphones augmentera, ce qui éviterait de se prêter le téléphone fixe notamment pour les services en rupture de ligne comme c'est le cas pour le SPF-E de Rouen. La Seine-Maritime a 34 % d'agents équipés. Ce chiffre pourrait rapidement passer à 45 % voire plus. Tout chef d'unité doit en être équipé.

**Locaux syndicaux :** Et pour finir, le Président revient sur le problème des locaux syndicaux. Il a bien noté notre refus d'être sur un plateau ouvert, toutes organisations syndicales confondues de toute la Cité administrative. Nous recevons régulièrement des collègues, nous avons besoin d'un minimum de confidentialité... Nous avons aussi rejeté la deuxième solution proposée : la paierie départementale (trop éloignée de la Cité administrative).

Un point sera fait avec l'équipe projet.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** interviennent, une fois encore, sur le problème du parking souterrain. Le sens de circulation a encore changé mais sans information sur le sol. Nous avons indiqué que les collègues n'avaient pas à être interpellés dans les sous-sols. La Direction fait aussi un point avec l'équipe projet.

Le prochain CTL se tiendra la deuxième quinzaine de septembre avec notamment à l'ordre du jour : les Conditions de Vie au Travail, l'observatoire interne, le Tableau de Bord de Veille Sociale, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels... etc

**FO DGFIP revendique :**

**l'augmentation du point d'indice,  
la revalorisation du régime indemnitaire  
l'arrêt des suppressions d'emplois  
l'arrêt du Nouveau Réseau de Proximité  
et le maintien d'un réel service public de pleine compétence et de proximité.**

Les élus **F.O.-DGFIP 76** au CTL du 28 juin 2022 :  
Véronique Mouquet, Eric Peyrefiche et Hervé PINEL, titulaires  
Marie Odile Deveaux, Olivier Fournier, suppléants  
et Laurent Thierry, expert.

**Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :**

[ici](#)

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)